L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 21 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

AVIS—Le Professeur CHARLES CARON a repris l'enseignement et invite plus particulièrement les parents ayant des enfants retardataires à essayer de ses soins. Il donne des leçons à domicile et chez lui, rue Franklin, No 431. 21 jan—1f

C'EST rendue à mon écurie No 464 rue Dauphine, dans la soirée du 12 courant, une poulliche noire, âgée de 3 ou 4 ans. Le propriétaire peut la réclamer en prouvant sa propriété et payant les frais. Si elle n'est pas réclamée d'ici au 1er fév. elle sera vendue à l'encan pour couvrir les dépenses. 20janv—5f

DEMANDES.

ON demande—Un acquéreur pour café. Très bonne affaire; pour renseignements écrire au bureau du journal aux initiales L. S. 8. 19 jan - 7f

A LOUER.

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Un poste aux huîtres, bien achalandé, situé 64 Bienville street. Conditions favorables. 19 jan—4f

BONNE occasion—GROCERIE à vendre. S'adresser aux initiales J. H. Bureau de l'ABEILLE. 7 janv—15f.

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation du Monsieur, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine, à environ quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à R. Saloy, No 185 rue Marais, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans. 5 jan—1m

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et ont confié à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Français et d'Allemand apprris "Internat" 17 Janv.—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
1er Janvier 1886.

Aller, les époux	Mathieu Emile Louis
Arnoux Nicolas	Mayonnade Pierre
Auger Alfred	Magnan Jacques
Bouges Julien Jh An-gustin	Mollard Antoine
Bolidy régula Vve Gut	Mouron Victor
Canot Victor Alexandre	Mouron Marie-Joséphine
Coquelet	Provensal Marie Vve
Chourreau Bernard	Paret Claude
Cheval M & Mme (3)	Pérochain Stephen
Castaing Jean Marie	Pagnerre Achille (2)
Dumas Pierre Alexc	Pérean Albert Louis
Duflaud Pavel	Reissel Simon Edouard
Dreano Alex. Jacques	Robin Mme Vve nées Liffine
Marie	Rentemann Anne Marie
Estrade Joseph	dite Flesch
Estebenet Louis et Baptiste	Rendle les époux (Nlle Thérèse)
Eydoe Jean Baptiste	Sauvegrain Théophile
François	Tourrette Jean
Fauvelle F A	Tomlinson Mme Vve née
Fontal Jean Horticulteur	Alther Commagères (3)
Forstall & Sons (2)	Terrasse Mme Vve née
Guillot Vve Armantine	Dorignac
Hirk L. H.	Tajagne Vve Raffin née
Henrion Baptiste	Jones
Imbert Albert	Vallon Jules
Jacques Honoré	Vignes M et Mme (4)
Kiefer Austin Vandely	Vincent Victor restaurateur
Kock Ferdinand	Vincent Adolphe et Pierre
Lemux Félix	
Lemoine Marie	
Leportier Mme	

LETTRES.

Crindart Eugène (2)	Poisson Charles musicien (2)
Fort Pierre (4)	Arguit Hypolite
McCarthy Charles	Brérinion Henri
St Michel Benjamin	Pierre Fran-Varney Georges
Mortineau Pierre	

Le Gérant,
JULES BUCUYÉ.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Nlle Orléans, 9 Janvier 1886.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du quatrième jour de janvier A. D. présent, je suis requis de faire venir une élection dans le Quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans. Ce Quatrième ward de la ville de la Nouvelle-Orléans aura à élire un représentant dudit district à la Chambre des Représentants de l'Assemblée générale de l'Etat de Louisiane pour suite de la mort de l'Honorable John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit district.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio officier ministériel pour le traitement des élections de la paroisse d'Orléans.
9 janv—au 6 fev inc 2

G P, MALONEY. D. S, D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
250.....RUE DU CANAL.....250
près Bienville.

Dentiste du concert des dames Urselines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix à somaines.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix fabriques. 25 août

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant des propriétés toniques extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son action, il nourrit le système et l'anémie, la faiblesse générale, les palpitations disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est fortifiant et un tonique de premier ordre : ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,
Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de me donner a mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif et j'ai recommandé l'usage à ces cas dont j'ai bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY. M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.
Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été contrée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en a qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'il a eut obtenus les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès ne sont faits sans le secours de la publicité. A vant longtemps, quand il sera mieux connu il y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des médecins et des malades qui le prennent, on peut ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

Il va certain que les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différentes cas de dyspepsie et que j'en ai obtenu tous les résultats promis et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.
"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à tout personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MME REBECCA SNEAD,
Eno Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1835.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
NICOLO M. & JOSEPH SCHIRI
Rue des Ursulines et Dumaine, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
M. J. VERGNOLLE,
Agent. 25 Déc

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE B,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de	6,000, ...	12,000
5 Lots de	2,000, ...	10,000
10 Lots de	1,000, ...	10,000
20 Lots de	500, ...	10,000
100 Lots de	200, ...	20,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	50, ...	25,000
1,000 Lots de	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....		$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrire bement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susan A. Cone, veuve en premières noces de Peter Dalman et en secondes noces de James Cone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,499—Division C.—Attendu que Christopher Russell a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan A. Cone, veuve en premières noces de Peter Dalman et en secondes noces de James Cone, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours des raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 jan—21 26,30

Succession de Charles Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,413—Division A.—Attendu que Hubert Rolling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Charles Rolling, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16janv—16,20,24

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 16,432—Division D. Attendu que Mme Veuve Jean Labat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Labat, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16janv—16,20,24

Succession de Mme Justine Michelot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,115—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Mme Becker et Alexandre Jung, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dite compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 janv—12, 16, 21

Avis aux Créanciers.

Fairchild et Keller vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,366—Division "D" —Avis est par le présent donné aux créanciers de Fairchild & Keller et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George E. Sears **Spain** et le compte présenté par George E. Sears, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 jan—20,24,29

J. O. Terry & Sons, etc, vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes dans cette affaire qui ont des raisons qui survront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 janv—20 24 29

Succession de Peter Dalman.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Wagenhauser vs. Ses Créanciers.—No 16,459—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Wagenhauser soit et est par le présent accepte par la majorité de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 26me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Jean Zuccs soient suspendues, et que J. H. Spurgeon, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—3 f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jean Zucca vs. ses créanciers.—No 16,511. Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Zucca soit et est par le présent accepte par la majorité de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 23ème jour de février 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit Jean Zucca soient suspendues, et que Henry Renshaw, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 jan—3f

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de	6,000, ...	12,000
5 Lots de	2,000, ...	10,000
10 Lots de	1,000, ...	10,000
20 Lots de	500, ...	10,000
100 Lots de	200, ...	20,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	50, ...	25,000
1,000 Lots de	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....		$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrire bement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Pierre Rohrer vs. Patrick Murphy, individuellement et comme exécuteur testamentaire de Catherine Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,048—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Quatre certains lots de terre contigus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Richard, Rellignou et Orange, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, et mesurant chacun vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro un formé l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard.

Ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23déc—23 30—jan 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil.

Un fort lot de meubles assortis, effets mobiliers, etc.

Ulysse Bassett vs John H. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,433—En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, préalablement, le LUNDI 1er février 1886 à 10 A. M. la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de meubles de maison assortis, effets divers etc, contenus dans deux pièces du rez de chaussée du Dixième District de cette ville. Le tout d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21 27,30,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil.

D'un grand et beau stock de cigares et cigarettes, pipes et du tabac, tabac à fumer et à chiquer—tabac en feuilles—pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs, etc. Aussi des vitrines, installations, etc.

M. et Mme John Taylor Johnston vs L. R. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,094—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le JEUDI 28 janvier 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc, se trouvant dans la propriété No 71 rue du Campet à l'exception de deux tableaux qui se trouve à l'arrière de l'hôtel susdit et comprenant une grande quantité de cigares, tabac, pipes, articles pour fumeurs et chiquer, installations—Le tout saisi d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 jan—16, 21, 25, 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Pagau, liquidateur, vs. Oscar F. Broadel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher (maintenant Constance), Juillet, St-Joseph et Tchoupitoulas, et mesurant cent vingt pieds (120) pieds de face à la rue Juillet, sur soixante (60) pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas et environ soixante (60) pieds de profondeur sur une première ligne du côté opposé, à ce point il a une seconde profondeur d'environ quarante-sept (47) pieds six pouces sur une ligne oblique qui va en se rétrécissant jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur, plus ou moins ; la dite propriété est actuellement au nom de Joseph Florimond Lonhat et de Mme Suzanne Gaillard Cézaire, veuve de feu Alphonse Lonhat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Lonhat, par un héritage de son père Alphonse Lonhat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Shérif Civil de la paroisse Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

JOHN DE RUYTER, administrateur, vs. CHARLES ETTEKEN, No. 16,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET VENTE à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 février 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Raze, Constance et Annonciation, ayant en mesure Française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a acquise de Mme A. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry A. S. Backer vs. Ses créanciers.—No 16,313, Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Henry A. S. Backer, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23ème jour de février 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. Howard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er jan—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Hansell & Webster vs leurs créanciers.—No 16,328—Division C.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de Hansell & Webster et de Hansell & Webster individuellement comme membres de la dite raison et de William S. Hansell comme seul propriétaire de la Compagnie de Fonderie et Fonderie raison sociale de M. J. McFarlane & Co et qui est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Orr, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de février 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes ainsi que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAMES D. RANKIN, député greffier.
19 jan—3f en 30)

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry A. S. Backer vs. Ses créanciers.—No 16,313, Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Henry A. S. Backer, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23ème jour de février 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. Howard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er jan—3f en 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets, Patentes, droits, etc.

Succession de H. B. Springstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 15,379.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 1er février 1886, à 10:30 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 15 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un assortiment complet de meubles de maison et effets, boîte à outils, etc., ainsi que les droits, titres et intérêts du dit feu H. B. Springstein dans la lettre patente ci-après décrite :

Une patente, No 20,361, pour les améliorations du Tramde Attachment, émise par le Bureau des Patentes du Canada à Henry Burwell Springstein et Andrew Jackson Dwyer, le 15me jour d'octobre 1884.

2° Une patente, No 301,766, aussi pour les améliorations du Tramde Attachment, émise par les Etats-Unis d'Amérique à Henry B. Springstein, le 8me jour de juillet 1884.

Conditions—Comptant. 20jan—20 26 fév1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété enjolivée dans le Sixième District, dans l'affaire de John H. Petry vs August Konilzer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 15,512.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 janvier 1886, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, rendu le 5 janvier et signé le 11 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse de Jefferson, dans cette partie connue comme Burthesville, dans l'îlet No 60, compris entre les rues Hurst, Jennet et Calhoun, et la ligne de la propriété de Foucher de Girod ou City Park, et mesurant 30 pieds de face à la rue Hurst, sur une profondeur de 121 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire No 81 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 jan—14,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets de maison.

Succession de Mme Belinda Norton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", No 16,055.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI, le 11 février 1886, à 10:30 a. m., au No 179 de la rue St. André, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, daté de 13 janvier 1886, je vendrai la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc, se trouvant dans la propriété ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 jan—16, 21, 25, 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Pagau, liquidateur, vs. Oscar F. Broadel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Richard, Rellignou et Orange, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, et mesurant chacun vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro un formé l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard.

Ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23déc—23 30—jan 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**V